



MémoDico

Recherche

Liens utiles

Trucs &amp; astuces

UPV

Plan du site

MémoInfos

Néologismes

Notes en vrac

Veille linguistique

Moteur de recherche

Contact

Une des voies principales du changement lexical est la néologie. Pour mieux rester à l'écoute de nos langues en perpétuelle évolution, il sera d'abord question ici de (re)voir ce que désigne ce terme et son importance dans nos divers lexiques.



➤ Pour commencer, nous pouvons nous reprendre les termes du *Wiktionnaire* et dire qu'en linguistique, la **néologie** désigne la « **création de mots nouveaux et l'introduction de ceux-ci dans une langue donnée** ».

Pour aller un peu plus loin, on peut dire, en parcourant par exemple de bonnes pages telles celles de *L'espace français.com* (aussi dit *Le site de référence sur le français*), que la néologie est un genre nouveau de langage, une manière nouvelle de parler, une invention ou une application nouvelle des termes. En créant de mots nouveaux, la néologie permet à une langue quelconque d'acquérir de nouvelles idées afin de l'enrichir.

D'une autre part, la néologie, dans un sens général, est un processus d'innovation linguistique. On réserve, cependant, souvent l'emploi de ce terme au domaine propre du lexique. Dans ce cas, néologie indiquera un processus par lesquels le lexique d'une langue s'enrichit, soit par la dérivation et la composition, soit par emprunts, calques, ou par tout autre moyen (sigles, acronymes...). Les nouvelles unités créées sont, dans ce cas, appelées néologismes. La néologie a donc ses lois et ses règles. La première de ces lois est de n'enrichir la langue que de ce qui lui manque. La première de ces règles est de se conformer dans la formation des mots nouveaux, au génie, aux formes propres, à l'analogie de la langue.

➔ La néologie est donc la création de mots nouveaux, de **néologismes**. Les néologismes ne sont pas créés de manière aléatoire mais répondent à des règles de formation très précises. C'est l'État qui est aujourd'hui en charge de la langue française, de son usage et de son évolution. Des commissions de terminologie sont constituées par domaines de spécialité (aéronautique, télécommunication, etc.) dans les différents ministères afin de créer de nouveaux termes. Ce sont des experts qui sont chargés d'identifier les notions à définir : ils proposent des termes nouveaux à la commission générale de la terminologie qui les validera ou non avec l'accord de l'Académie française. Si ces nouveaux termes sont validés, ils seront publiés au journal officiel.

Comment apparaissent les néologismes ? Les néologismes répondent au besoin d'exprimer ou d'appréhender des réalités nouvelles. On distingue d'ailleurs deux types d'apparition de mots nouveaux. Il y a ceux qui sont issus d'une production orale spontanée et ceux qui sont issus de la production artificielle par les commissions de spécialistes.

➔ Trois procédés sont alors appliqués pour la création de mots nouveaux dans la langue courante :

1) L'attribution d'un **nouveau sens** ou d'un **nouveau statut grammatical** pour un mot déjà existant :

- des mutations grammaticales, par exemple des verbes qui se transforment en nom : *la gagne, la glisse* ; ou des noms qui se transforment en verbes : *je crise complètement, ça m'esclave sévère*.

- des changements de construction, par exemple des verbes qui perdent leur complément : *il m'a traité !, ça l'a fait !*

- des adjonctions d'un sens nouveau à un mot déjà existant, comme : *j'ai rien capté* pour *j'ai rien compris*.

- des restrictions de sens, comme le mot *saoul*, qui a évolué au cours du temps. Il signifiait dans un premier temps « rassasié de nourriture », puis « rassasié de vin ». C'est ce sens que l'on retrouve aujourd'hui dans l'expression *ça me saoule*.

2) L'emprunt d'un mot à une autre langue, comme par exemple :

- les emprunts de l'anglais au français. Quelques exemples : *bacon, bulldozer, cool, week-end, kidnapping, muffin, etc.* Et j'en passe, car environ 2,5 % de notre vocabulaire est d'origine anglo-saxonne.

3) La création de toute pièce d'une nouvelle forme lexicale. La création de mots répond à des règles de formation précises, comme par exemple :

- l'utilisation d'un préfixe, tel que *re-* dans *refaire*, ou *cyber-* dans *cybercafé*.

- l'utilisation d'un suffixe qui attribue souvent une catégorie grammaticale au mot, tel que *judiciarisation, RMIste* ou encore *décisionnaire*.

- l'utilisation d'un préfixe et d'un suffixe comme avec *anti-* et *-isme* qui donnent *antisémitisme* et *anticommunisme*.

- de nouvelles formes pour des verbes et des noms : des noms qui n'existent qu'au singulier sont créés au pluriel et adoptent alors un sens nouveau, tel que *les banlieues, les cités, les quartiers, etc.*

- des mots composés, procédé très répandu. On retrouve : *lave-vaisselle* (verbe-nom), *foyer monoparental* (nom - adjectif) ou encore *malentendant* (adverbe - verbe).

- des mots valises, un procédé qui utilise deux mots pour en former un nouveau, comme *courriel* (combinaison de *courrier* et d'*électronique*), ou *informatique* (*information* et *automatique*).

- des déformations involontaires ou ludiques, ainsi *infarctus* devient parfois *infractus* par association d'idée avec la *fracture*, ce qui apparaît comme une erreur fréquente.

Certains termes prendront, d'autre non. Parmi les termes qui se sont bien intégrés dans l'usage courant de la langue avec le produit correct qu'ils désignent, on retrouve le *lave-vaisselle*, le *micro-onde*, le *navigateur*, le *logiciel*, la *carte à puce*, etc. Contrairement à certains termes qui n'ont pas rencontré le même succès comme *bouteur* pour *bulldozer* ou *téléphone sans cordon* pour *téléphone sans fil*.

\* Source de ce dernier article : <http://www.dglflf.culture.gouv.fr/terminologie/fabrique.htm>. \*



Jean-Louis BARREAU, le 11 novembre 2018

[Afficher la page en 'live'](#)

Fin de la page. Cliquez pour retourner à la précédente.



[ Haut de page ]

[Retour à l'accueil](#)



[ Haut de page ]